



COMITE REGIONAL ALSACE DE TAROT

<http://www.comite-alsace-tarot.fr>

Siège social : 2 rue du Muhlele 68140 GUNSBACH
Téléphone : 03 89 77 47 08

Mail : tarotcomite.alsace@orange.fr comite.alsace.tarot@gmail.com

REGLEMENTS DES COMPETITIONS ALSACIENNES SAISON 2025-26



SOMMAIRE

- 1. Rappel des règles d'ordre générales**
- 2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national**
- 3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel**
 - 3.1. Qualificatif OPEN
 - 3.2. Qualificatif 1^{ère} série
 - 3.3. Qualificatif 2^{ème} série
 - 3.4. Qualificatif Promotions
 - 3.5. Qualificatif Senior
- 4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipes**
 - 4.1. Qualificatifs Quadrettes
 - 4.1.1. Règles communes aux qualificatifs quadrettes
 - 4.1.2. Quadrettes D1
 - 4.1.3. Quadrettes D2
 - 4.1.4. Quadrettes D3
 - 4.2. Qualificatifs Triplettes
 - 4.2.1. Règles communes aux qualificatifs triplettes
 - 4.2.2. Triplettes D1
 - 4.2.3. Triplettes D2
 - 4.2.4. Triplettes D3
 - 4.3. Coupe de France
- 5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres**
 - 5.1. Règles communes aux qualificatifs en donnes libres
 - 5.2. Qualificatif Libre individuel
 - 5.3. Qualificatif Libre par 2
 - 5.4. Qualificatif Libre par 4
 - 5.5. Qualificatif Libre Senior



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

1. Rappel des règles d'ordre général

Préambule : *Le tarot est et doit rester un jeu convivial.*

Chaque joueur devant être respectueux de ses partenaires, adversaires, et de l'arbitre.....

ARTICLE 1 : Les épreuves officielles du comité Alsace de Tarot sont jouées en donnes duplicatées (hormis les compétitions en donne libre) et sont réservées aux joueurs et joueuses affiliés à la FEDERATION FRANCAISE de TAROT et à jour de leur cotisation.

ARTICLE 2 : Le CCR rappellera par mail aux présidents de clubs et/ou les chargés des compétitions les dates des compétitions à venir mois par mois en donnant les dates de clôture des inscriptions ainsi que le nom de l'arbitre en charge de la compétition qui recevra les inscriptions (à l'exception de la coupe de France où les inscriptions seront close le 01 février 2026 au plus tard auprès du CCR).
Tout joueur qui n'aura pas réglé la somme au jour dit, ne pourra participer la compétition.

ARTICLE 3 : Tout joueur inscrit qui se sachant indisponible devra OBLIGATOIREMENT prévenir le Président de C.C.R dès la connaissance de son indisponibilité afin que le C.C.R puisse le remplacer, par un joueur qui serait finalement disponible et de même série, s'il s'agit d'une compétition individuelle (1^{ère} série, 2^{ème} série, Promotion).

ARTICLE 4 : Un joueur, une triplète, une quadrette ou une équipe qui, ayant confirmé sa participation et annulant leur inscription au-delà du samedi précédent le début de la compétition ne pourra participer à cette compétition l'année suivante, sauf en cas de force majeure (justifié par un document officiel). Le ou les fautifs non excusés perdraient alors la participation financière payée auparavant.

ARTICLE 5 : Les réclamations seront acceptées suivant les modalités du règlement des compétitions de la F.F.T.

ARTICLE 6 : Les temps de pause seront définis par l'arbitre, en dehors de ceux-ci **aucun déplacement** ne pourra se faire sans son autorisation. Aucun comportement agressif ou dédaigneux envers des adversaires ou des partenaires ne sera admis et sera immédiatement sanctionné par l'arbitre. Tout joueur **ou spectateur** en état d'ébriété sera immédiatement exclu du tournoi, sans préjudice des suites qui pourraient être éventuellement décidées par la commission de discipline. Tout joueur qui, pendant le tournoi (cela inclus également les pauses, les rotations, etc..) discutera d'un étui (déjà joué ou à jouer) sera immédiatement sanctionné et en cas de récidive, une sanction plus lourde sera prise par l'arbitre.

ARTICLE 7 : L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les compétitions. Toute utilisation du téléphone portable sera sanctionnée par l'arbitre selon le règlement de la fédération.



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

Si l'utilisation du téléphone est nécessaire pour un usage professionnel ou familial, il pourra rester allumé pendant la compétition mais devra être signalé à l'arbitre et les appels reçus ou émis dans ce cadre devront se faire dans la salle où se joue la compétition en présence de l'arbitre. En aucun cas un SMS ne pourra être envoyé pendant la compétition. Les SMS reçu dans ces cas pourront être lu avec l'autorisation de l'arbitre qui contrôlera **uniquement l'expéditeur** de ces messages.

ARTICLE 8 : Tout manquement à ce règlement sera passible de sanction en conformité avec la procédure prévue par la F.F.T.

Ce règlement disponible sur le site du comité Alsace de tarot : <http://www.comite-alsace-tarot.fr/> est à diffuser par les présidents du club à leurs adhérents.

ARTICLE 9 : Toute personne suivant une compétition officielle organisée par le comité ne pourra suivre qu'un seul joueur, triplette, quadrette ou équipe; **de plus elle devra être assise en même temps que les joueurs à une distance raisonnable d'eux.**

En cas de non - respect de ces règles, le joueur, la triplette, la quadrette ou l'équipe qu'elle suit pourra être pénalisé.

En quadrette, aucun spectateur ne pourra suivre l'attaquant.

En triplette, aucune allée et venue ne sera tolérée à compter du moment où le paravent aura été mis, les partenaires de l'attaquant ne pourront revenir dans la salle qu'à partir du moment où le paravent aura été enlevé.

ARTICLE 10 : Tout joueur peut refuser la présence d'une ou plusieurs personnes derrière lui lors d'une compétition officielle.

ARTICLE 11 : Lors d'une épreuve à plusieurs manches, les résultats de la manche jouée seront communiqués à tous les joueurs. En donnes duplicatées, une feuille de route permettant le contrôle des saisies de l'arbitre est obligatoirement distribuée à chaque joueur, triplette, quadrette.

ARTICLE 12 : L'arbitre doit impérativement faire parvenir les résultats de la compétition (classements de séance, classement général, bordereau qualifié, et fichier PCN) au président de la Commission de Compétition Régionale (C.C.R) dans un délai de 5 jours après la date de l'épreuve.

ARTICLE 13 : Pour l'ensemble des compétitions, la répartition des joueurs se fera par tirage au sort intégral.

Le champion sortant sera en Nord 1.

Les éliminés se feront par ligne. Sauf si le nombre d'éliminés n'est pas un multiple de 4, dans ce cas bien précis, c'est en fonction du % général. Les coefficients dépendent du nombre d'éliminés.

Lors des compétitions, la mise en place des joueurs se fait entre 13h15 et 13h30. Le démarrage des jeux a lieu à 13h30 au plus tard. Tout joueur arrivant entre 13h30 et 13h45 est pénalisé par tranche de 5min de 0,5% en duplicaté, de 100pts en libre et d'un PM en quadrette **sauf si au moment de son inscription le joueur a prévenu que son arrivée sur le lieu de la compétition se fera entre 13h30 et 13h45.**

Tout joueur absent à 13h45 est remplacé.

Le CCR se laisse toutefois la possibilité de commencer le tournoi à 14h au lieu des 13h30 traditionnel, si au vu des inscriptions on sait que l'on finira très tôt sans possibilité de commencer une partie de la 2^{ème} manche avant le repas.



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

L'horaire pour la reprise de la compétition pour une 2nde manche sera donné par l'arbitre à l'entame de la dernière rotation de la première manche

- ARTICLE 14 :** Dans toutes les compétitions (sauf en donnes libres), les jeux des preneurs seront préparés à l'avance par l'arbitre. Les jeux de défense et le chien qui devront rester naturels seront soit distribués à la première table, soit contrôlés par les joueurs si l'arbitre a préparé les 4 mains avec le logiciel de la fédération..
Il est impératif de bien mélanger les cartes et obligatoirement à la vue de tous.
- ARTICLE 15 :** Toutes les épreuves se dérouleront avec paravents. A chaque rotation le démarrage des jeux se fera au top départ de l'arbitre, aucun jeu ne devra être sorti de l'étui avant ce top départ. Conformément aux règlements de la FFT (article 24), 15 minutes par étui seront allouées pour la duplication (distribution, préparation et jeu de la donne), ensuite ce seront 10 minutes par donne (jeu de la donne et reconstitution). La consultation du diagramme et de la feuille de score est interdite pendant la donne. L'arbitre sera garant du respect de cet article et sanctionnera les joueurs non respectueux.
- ARTICLE 16 :** Dans les différentes ½ finales et finales, des joueurs peuvent être à égalité en pourcentage. Le règlement fédéral sera appliqué : Les ex æquo seront départagés suivant le nombre de tops, puis en cas d'égalité suivant le nombre de tops partagés, puis..... sur l'ensemble de toutes les séances.
- ARTICLE 17 :** Avant chaque compétition, l'arbitre rappelle les règles de base du jeu de tarot :
- Chaque joueur doit compter ses cartes avant de les retourner
 - Les cartes du chien se mettent une par une, mais ni les 3 premières ni les 3 dernières
 - Tout incident se règle OBLIGATOIREMENT avec l'arbitre
- ARTICLE 18 :** Avant chaque compétition, l'arbitre sera tenu de vérifier les indices des formations en triplette, quadrette et libre par 4 pour que le tournoi soit homologué.
- ARTICLE 19 :** La FFT organise les championnats de France Seniors en duplicaté individuel et en donnes libres, réservés aux joueurs ayant au moins 60 ans le 31 décembre de la saison en cours, sans restriction de classement.
Une pièce d'identité justifiant la date de naissance du joueur pourra être demandée à tout stade de la compétition.



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

2. Récapitulatif calendrier, nombre de qualifiés, remplacement national

Compétition	Date (s)	Lieux	Arbitre	Nombre de qualifiés	Ordre de remplaçant Au niveau national
Open individuel	15.11.2025	BURNHAUPT	Pascal ENGEL	4	19 (30)
1 ^{ère} série	28.03.2026	VESOUL (à confirmer)		9 (en ligue)	5 (11)
2 ^{ème} série	14.03.2026	TURCKHEIM	Gilles/Pascal	3	23 (30)
Promotion	14.03.2026	TURCKHEIM	Gilles/Pascal	3	22 (30)
Quadrette D1	18.10.2025	BURNHAUPT	Michel PAWLISZ	1	6 (30)
Quadrette D2	29.11.2025	TURCKHEIM	Gilles SYDA	1	15 (30)
Quadrette D3	13.12.2025	WINTZENHEIM	Christian SCHWEITZER	1	21 (30)
Triplette D1	24.01.2026	BURNHAUPT	Pascal ENGEL	1	13 (30)
Triplette D2	07.02.2026	BURNHAUPT	Gilles SYDA	1	5 (30)
Triplette D3	11.04.2026	WINTZENHEIM	Christian SCHWEITZER	1	9 (30)
Libre individuel	10.01.2026	TURCKHEIM	Auto-arbitrage	8	1 (30)
Libre par 4	13.06.2026	HERRLISHEIM	Auto-arbitrage	2	15 (30)
Libre par 2	25.10.2025	TURCKHEIM	Auto-arbitrage	3	9 (30)
Equipes	18.04.2026 02.05.2026 06.06.2026	TURCKHEIM TURCKHEIM EPINAL (à confirmer)	Auto-arbitrage	1 direct 3 en ligue 3 en zone	7 (11)
Libre Sénior	06.12.2025	TURCKHEIM	Auto-arbitrage	5	5 (30)
Duplicate senior	09.05.2026	TURCKHEIM	A définir	4	13 (30)



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

3. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté individuel

3.1. Qualificatif OPEN

Le qualificatif Open regroupera tous les joueurs alsaciens inscrits pour la compétition et qualifiera les 4 premiers au cumul des séances pour le championnat de France qui aura lieu du 14 au 16 mai 2026 à EVIAN.

Peu importe le nombre d'inscrits, la finale se déroulera en 2 manches le même jour, pour éviter de devoir repêcher dans les profondeurs du classement si un désistement a lieu entre les deux séances de la finale qui n'auraient pas lieu le même jour.

La première manche aura lieu le samedi 15 novembre 2025 à BURNAHUPT à 13h30 et la 2^{ème} séance le soir à 20h30.

Si le jour J le nombre de joueurs n'est pas un multiple de 4, et que le tournoi ne peut pas se jouer même avec une table relais seront exempts le champion sortant puis les joueurs les mieux classés au classement national. Cette séance servira alors de demi-finale pour éliminer le nombre de personnes nécessaire pour jouer la finale sans table incomplète. Dans ce cas là, la finale commencera un autre jour à définir.

L'attribution des PP pour la finale Open a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité au 1/3 des participants.

21 – 17 – 13 – 11 – 9 – 7 – 6 – 4 – 4 – 3 – 2 – 2

Inscrit					Date et lieu à définir		Inscrit					Date et lieu à définir	
	Demi	x	S1	S2	S1	S2		Demi	x	S1	S2	S1	S2
21	20				20	20	41	40				40	28
22	20				20	20	42	40				40	28
23	20				20	20	43	40				40	28
24			24	20			44			44	28		
25	24				24	20	45	44				44	28
26	24				24	20	46	44				44	28
27	24				24	20	47	44				44	28
28			28	20			48			48	40		
29	28				28	28	49	48				48	40
30	28				28	28	50	48				48	40
31	28				28	28	51	48				48	40
32			32	28			52			52	40		
33	32				32	28	53	52				52	40
34	32				32	28	54	52				52	40
35	32				32	28	55	52				52	40
36			36	28			56			56	56		
37	36				36	28	57	56				56	56
38	36				36	28	58	56				56	56
39	36				36	28	59	56				56	56
40			40	28			60			60	56		



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

3.2. Qualificatif 1ère série

Le qualificatif 1ère série regroupera tous les joueurs de la Ligue 85 (Alsace, Lorraine et Franche-Comté) classés 1ère série inscrits pour la compétition et qualifiera les 9 premiers au cumul des séances pour le championnat de France qui aura lieu du 15 au 17 mai 2026 à EVIAN.

Le sélectif se jouera en 2 séances le samedi 28 mars 2026 à VESOUL (à confirmer).

Si le nombre de joueurs inscrits n'est pas multiple de 4, seront exempts le champion sortant ainsi que les 1ère série présents les mieux classés suivant le classement national, jusqu'à arriver à un nombre permettant de jouer un tournoi correct.

Cette séance servira de demi-finale pour éliminer le nombre de personnes nécessaire et commencer le soir la 1ère séance avec un tournoi régulier. Dans ce cas la suite de la finale se jouerait à une date ultérieure à définir avec les CCR des 3 comités.

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants, limité au 1/3 des joueurs d'après le tableau suivant:

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES													
Série 1	Attribution de PP												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
16	20	16	13	11	9	7	6	5					
20	21	17	14	11	9	7	6	5	4	3			
24	22	18	15	12	10	8	6	5	4	3	3	3	
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4	3	3	
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	3	
36	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
40	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
44	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
48	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	
52	25	20	16	13	11	9	7	6	5	4	3	3	



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

3.3. Qualificatif 2^{ème} série

Le qualificatif 2^{ème} série regroupera tous les joueurs alsaciens classés 2^{ème} série inscrits pour la compétition et qualifiera les 3 premiers au cumul des séances pour le championnat de France qui aura lieu du 15 au 17 mai 2026 à EVIAN.

Le sélectif se jouera en 2 séances le samedi 14 mars 2026 à TURCKHEIM.

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants, limité au 1/3 des joueurs d'après le tableau suivant:

POINT DE PERFORMANCE - DEUXIEMES SERIES														
Série 2	Attribution de PP													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
16	10	8	7	6	5	4	3	3						
20	10	8	7	6	5	4	3	3	2	2				
24	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2	2	2		
28	11	9	8	6	5	4	3	3	2	2	2	2		
32	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2	2		
36	12	10	8	7	5	4	4	3	3	2	2	2		
40	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2		
44	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2		
48	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2		
52	13	11	9	7	6	5	4	3	3	2	2	2		



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

3.4. Qualificatif Promotion

Le qualificatif promotion regroupera tous les joueurs alsaciens classés 3ème et 4ème série inscrits pour la compétition et qualifiera les 3 premiers au cumul des séances pour le championnat de France qui aura lieu du 15 au 17 mai 2026 à EVIAN.

Le sélectif se jouera en 2 séances le samedi 14 mars 2026 à TURCKHEIM.

Si le nombre de joueurs inscrits n'est pas multiple de 4, seront exempts les 3ème série présents les mieux classés suivant le classement national, jusqu'à arriver à un nombre permettant de jouer un tournoi sans tables incomplètes.

Cette séance servira de demi-finale pour éliminer le nombre de personnes nécessaires et commencer le soir la 1ère séance avec un tournoi régulier. Dans ce cas la suite de la finale se jouerait *à une date et lieu à définir*.

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants, limité au 1/3 des joueurs d'après le tableau suivant:

POINT DE PERFORMANCE - PROMOTIONS													
Promotion	Attribution de PP												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
16	5	4	4	3	3	2	2	2					
20	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1			
24	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	
28	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	
32	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	
36	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	
40	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	
44	6	5	4	4	3	2	2	2	2	1	1	1	
48	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
52	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
56	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
60	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	
64	7	6	5	4	3	3	2	2	2	1	1	1	



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

3.5. Qualificatif Senior

Le sélectif individuel Senior Alsace se déroulera le 09 mai 2026 à TURCKHEIM et qualifiera les 4 premiers pour le championnat de France qui aura lieu du 14 au 17 septembre 2026 à NEVERS.

Pour avoir le droit de participer à cette compétition, le licencié devra avoir 60 ans révolu au 01 janvier 2026.

L'attribution de PP se fera en fonction du nombre de participants, limité au 1/3 des joueurs d'après le tableau suivant:

POINT DE PERFORMANCE - INDIVIDUEL SENIOR														
Ind Sen	Attribution de PP													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
16	3	3	2	2	2	1								
20	3	3	2	2	2	1	1							
24	3	3	2	2	2	1	1	1						
28	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1				
32	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1			
36	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1		
40	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	1	
44	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	1	
48	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	
52	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	
56	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	
60	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	
64	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	



4. Présentation du règlement pour les épreuves en duplicaté par équipe

INDICES DE VALEUR triplettes et quadrettes		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	4
4T	Quatrième Série Trèfle	4
NC	Non Classé	4



4.1. Qualificatifs Quadrettes

4.1.1. Règles communes aux qualificatifs quadrettes

Les finales régionales quadrettes se dérouleront en 2 manches, sous réserve d'avoir un minimum de 5 quadrettes engagées, et décerneront les titres de champions d'Alsace de chaque catégorie et qualifieront les représentants pour les championnats de France qui auront lieu le 21 et 22 février 2026 à VICHY.

4.1.2. Quadrette D1

Le sélectif quadrettes D1 aura lieu le 18 octobre 2025 à BURNHAUPT et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera supérieur à 20.

Si lors de la 1^{ère} séance le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 11, il n'y aura pas d'éliminés hormis la dernière si nécessaire pour supprimer une éventuelle table relais.

Si lors de la 1^{ère} séance le nombre d'équipes est supérieur à 11, il y aura des éliminés pour jouer la 2^{ème} séance à 11.

Au cumul des deux séances le 1^{er} sera qualifié pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

21 – 17 – 13 – 11 – 9 – 7 – 6 – 4 – 4 – 3 – 2 – 2

4.1.3. Quadrette D2

Le sélectif quadrettes D2 aura lieu le 29 novembre 2025 à TURCKHEIM et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera inférieur à 73.

Si lors de la 1^{ère} séance le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 11, il n'y aura pas d'éliminés hormis la dernière si nécessaire pour supprimer une éventuelle table relais.

Si lors de la 1^{ère} séance le nombre d'équipes est supérieur à 11, il y aura des éliminés pour jouer la 2^{ème} séance à 11.

Au cumul des deux séances le 1^{er} sera qualifié pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

10 – 8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1



4.1.4. Quadrette D3

Le sélectif quadrettes D3 aura lieu le 20 décembre 2025 à WINTZENHEIM et regroupera toutes les quadrettes dont l'indice sera inférieur à 26.

Si lors de la 1^{ère} séance le nombre d'équipes est inférieur ou égal à 11, il n'y aura pas d'éliminés hormis la dernière si nécessaire pour supprimer une éventuelle table relais.

Si lors de la 1^{ère} séance le nombre d'équipes est supérieur à 11, il y aura des éliminés pour jouer la 2^{ème} séance à 11.

Une exception sera faite pour ce championnat, il sera possible de le jouer en une seule séance l'après-midi.

D'après le classement général le 1^{er} sera qualifié pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois à la moitié des équipes de la 1^{ère} séance :

5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1 – 1 – 1



4.2. Qualificatifs Triplettes

4.2.1. Règles communes aux qualificatifs triplettes

Les finales régionales triplettes se dérouleront en 2 manches, sous réserve d'avoir un minimum de 7 triplettes engagées, et décerneront les titres de champions d'Alsace de chaque catégorie et qualifieront les représentants pour les championnats de France qui auront lieu du 23 au 25 mai 2026 à VICHY.

4.2.2. Triplettes D1

Le sélectif triplettes D1 aura lieu le 24 janvier 2026 à BURNHAUPT et regroupera toutes les triplettes dont l'indice sera supérieur à 14.

Au cumul des deux séances le 1^{er} premier sera qualifié pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

21 – 17 – 13 – 11 – 9 – 7 – 6 – 4 – 4 – 3 – 2 – 2

4.2.3. Triplettes D2

Le sélectif triplette D2 aura lieu le 07 février 2026 à BURNHAUPT et regroupera toutes les triplettes dont l'indice sera inférieur à 67.

Au cumul des deux séances le 1^{er} sera qualifié pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :

10 – 8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1

4.2.4. Triplettes D3

Le sélectif triplette D3 aura lieu le 11 avril 2026 à WINTZENHEIM et regroupera toutes les triplettes dont l'indice sera inférieur à 20.

Une exception sera faite pour ce championnat, il sera possible de le jouer en une seule séance l'après-midi.

D'après le classement général le 1^{er} sera qualifié pour le championnat de France et les équipes suivantes auront le statut de remplaçantes.

L'attribution des PP pour cette épreuve a été définie par la FFT en fonction du potentiel du comité et la répartition est la suivante du 1^{er} au 12^{ème}, limité toutefois au 1/3 des équipes de la 1^{ère} séance :



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

5 – 4 – 3 – 3 – 2 – 2 – 1 – 1 – 1 – 1 – 1 – 1

Ci-dessous tableau propositionnel pour l'organisation des championnats triplettes en fonction du nombre d'inscrits lors de la 1^{ère} manche :

Inscrit	S1	Tournoi préconisé	Etui à jouer par table	S2	Tournoi préconisé	Etui à jouer par table
7	7	Howell 8 avec relais	4	7	Howell 8 avec relais	4
8	8	Howell 8	4	8	Howell 8	4
9	9	Howell 10	2	8	Howell 8	4
10	10	Tournoi en ligne	4	8	Howell 8	4
11	11	Howell 12 avec relais	2	11	Howell 12 avec relais	2
12	12	Howell 12	2	12	Howell 12	2
13	13	Howell 14 avec relais	2	12	Howell 12	2
14	14	Howell 14	2	14	Howell 14	2
15	15	Emmanuel 16	2	14	Howell 14	2
16	16	Emmanuel 16	2	16	Emmanuel 16	2
au-delà de 16	< 16	Tournoi en ligne	2	16	Emmanuel 16	2

Pour les tournois à 7/8 triplettes, recommandation de l'Emmanuel 8.

Pour les tournois à 11/12 triplettes, recommandation de l'Emmanuel 12.



Règlement des compétitions alsaciennes 2025-26

4.3. Coupe de France

La coupe de France se déroulera en deux étapes distinctes :

- La phase régionale, qui déterminera le qualifié direct pour la prochaine édition de la coupe de France, qui aura lieu du 06 au 11 novembre 2026 à BAR LE DUC, ainsi que les trois équipes qui iront en finale de Ligue.
- La finale de Ligue aura lieu le 06 juin 2026 à EPINAL (à confirmer) et regroupera 12 équipes (3 en Alsace, 6 en Lorraine et 3 en Franche-Comté), qui s'affronteront pour décrocher les 3 places pour le championnat.

Concernant la phase régionale, 2 dates ont été retenues pour l'organisation :

- Le 1^{er} tour, le 18 avril 2026 à TURCKHEIM
- Le 2^{ème} tour, le 02 mai 2026 à TURCKHEIM

La date limite pour les inscriptions est fixée au dimanche 01 février 2026. Au-delà de cette date, les équipes non-inscrites et qui souhaitent jouer ne seront intégrées que si cela arrange le tableau.

Le premier tirage au sort sera intégral dans le tableau principal.

Pour le tableau secondaire, il sera fait avec exceptions pour éviter que des équipes qui se sont affrontées précédemment ne se rencontrent à nouveau au 1^{er} tour. Après ce tirage au sort, le tableau suivra son cours jusqu'à obtention des trois qualifiés pour la ligue.

Les schémas de qualification, en fonction du nombre d'équipes inscrites sont disponibles sur le site du comité.

5. Présentation du règlement pour les épreuves en donnes libres



5.1. Règles communes aux qualificatifs en donnes libres

La journée se déroulera en 2 manches de 5*5 donnes, limité à 50min par tour. Au delà de ce temps l'arbitre laissera redistribuer une dernière fois et si la donne n'est pas prise il rayera sur la feuille de marques la ou les donnes non jouée(s).

En cas d'un nombre non multiple de 4 lors de la première manche, il y aura autant d'éliminés que nécessaires pour jouer la 2ème manche avec uniquement des tables complètes.

Dans ce cas là uniquement un coefficient sera appliqué sur le score de la 1ère séance.

Les qualifiés seront établies au cumul des scores des deux séances.

5.2. Qualificatif Libre Individuel

Le sélectif individuel Alsace en donnes libres se déroulera le samedi 10 janvier 2026 à TURCKHEIM et qualifiera les 8 premiers pour le championnat de France qui aura lieu du 04 au 06 avril 2026 à PONTARLIER.

5.3. Qualificatif Libre par 2

Le sélectif Alsace en donnes libres par équipe de 2 se déroulera le samedi 25 octobre 2025 à TURCKHEIM et qualifiera les 3 premières équipes pour le championnat de France qui aura lieu les 17 et 18 janvier 2026 à OLONNE SUR MER.

5.4. Qualificatif Libre par 4

Le sélectif Alsace en donnes libres par équipe de 4 se déroulera le samedi 13 juin 2025 à TURCKHEIM et qualifiera les 2 premières équipes pour le championnat de France qui aura lieu en novembre 2026 à **à définir**.

Pour pouvoir participer à cette compétition, les 4 membres de l'équipes devront faire partis du même club et le produit des 4 séries des joueurs devra dépasser 16.

Il y a une exception tout de même dans les compositions possibles, deux 1ère série peuvent jouer ensemble à condition de jouer soit avec un 3ème et un 4ème série ou avec deux 4ème série (1-1-3-4 ou 1-1-4-4)

5.5. Qualificatif Senior

Le sélectif individuel Senior Alsace en donnes libres se déroulera le samedi 06 décembre 2025 à BURHAUPT et qualifiera les 5 premiers pour le championnat de France qui aura lieu du 09 au 12 février 2026 à ALBI.

Pour avoir le droit de participer à cette compétition, le licencié devra avoir 60 ans révolu au 01 janvier 2026.